

Ravel, le 19 décembre 2018

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 18 DECEMBRE 2018**

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

DECISION MODIFICATIVE BP ASSAINISSEMENT 2018 N°3:

Monsieur le Maire suggère à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les décisions modificatives suivantes sur le BP 2018 assainissement :

Article 2313 opération 10006 (EU et EP centre bourg): - 3 445.00€ soit un total article 2313 opération 10006 (EU et EP centre bourg) de 000€,

Article 2033 (Frais d'insertion): - 1 000.00€ soit un total article 2033 de 0.00€.

- Afin d'équilibrer:

Article 2315 opération 10007(raccordement La Morille) : + 1 000.00€ soit un total Article 2315 opération 10007(raccordement La Morille) de 136 000.00€.

Article 2031 (frais d'étude): + 3 445.00€ soit un total article 2031 de 14 445.00€

Le BP 2018 Assainissement section investissement reste équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 181 274.33€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de donner son accord